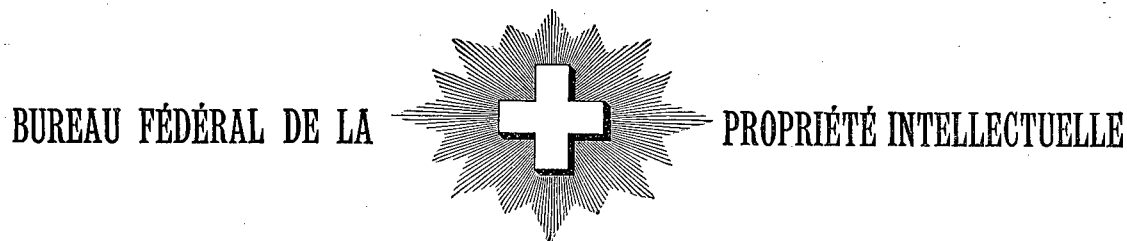


CONFÉDÉRATION SUISSE



## EXPOSÉ D'INVENTION

N° 56162

4 juillet 1911, 8 h. p.

Classe 50<sup>e</sup>

### BREVET PRINCIPAL

PIANET & C<sup>ie</sup>, Genève-Acacias (Suisse).

Scellé métallique.

L'objet de la présente invention est un scellé métallique destiné, comme d'autres scellés métalliques connus, à protéger un nœud pratiqué dans un organe souple de liaison. Mais ce scellé se distingue des autres en ce qu'il est constitué par deux capsules métalliques emboîtées l'une dans l'autre à frottement dur, une fois que le nœud a été placé dans l'une d'elles qui présente des trous donnant passage à l'organe de liaison, et établies de manière qu'elles ne puissent plus être séparées l'une de l'autre sans être endommagées.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de ce scellé et une variante partielle de l'une de celles-ci.

Les fig. 1 et 2 sont deux coupes d'une première forme d'exécution avant l'emboîtement des deux capsules et après celui-ci;

La fig. 3 est un plan de cette dernière après cet emboîtement;

La fig. 4 montre la variante partielle de ladite forme d'exécution;

La fig. 5 est une coupe de la deuxième forme d'exécution.

La première forme d'exécution est constituée par les deux capsules métalliques 1 et 2 qui sont embouties et ont la forme d'un cylindre fermé à l'une de ses extrémités. Les surfaces par lesquelles ces capsules sont destinées à se trouver en contact sont lisses et ont des diamètres tels que 1 et 2 s'emboîtent à frottement dur. 2 est de plus munie de dents 3 qui convergent les unes vers les autres; la hauteur de la capsule 2 y compris les dents 3 a une valeur telle que le fond de cette dernière arrive au niveau du bord de 1 quand 2 est complètement enfoncée dans 1.

La capsule 1 présente deux trous 4 donnant passage à l'organe souple de liaison 5, une ficelle, par exemple, et est reliée à demeure à une étiquette 6 par un rivet 7 ne faisant qu'un avec son fond.

Lorsqu'on veut se servir de cette forme d'exécution, on introduit les deux brins de la ficelle 5 par les trous 4 dans la capsule 1, et l'on fait le nœud représenté en 8. La capsule 2 est alors enfoncée à la main sans l'aide d'un outil dans 1; les brins de 5 passent entre deux dents de 2, tandis que les dents 3

s'écrasent partiellement sur le fond de 1 et obturent les trous 4; le scellement est terminé. Ce dernier ne peut être défait qu'en endommageant les deux capsules, car, d'une part, il n'est pas possible d'introduire un outil entre celles-ci et, d'autre part, la capsule 2 n'offre aucune prise puisqu'elle est entièrement logée dans la capsule 1.

Dans la variante que représente la fig. 4, la capsule 1 est assujettie à demeure à l'étiquette 6 par un rivet 9 indépendant du fond de 1.

La capsule 1<sup>a</sup> de la deuxième forme d'exécution (fig. 5) n'est pas reliée à une étiquette. Les hauteurs de cette capsule et de la capsule 2 sont telles que le fond de celle-ci se trouve au-dessous du niveau du bord de 1 après l'emboîtement.

La forme des capsules peut différer de celle qui a été décrite et être ovale, carrée, triangulaire. Ces dernières peuvent, par exemple, porter une ou plusieurs marques ou inscriptions. Les dents de l'une des capsules peuvent être, par exemple, disposées dans un bourrelet de l'autre capsule, avoir une forme différant de celle qui a été représentée ou diverger les unes des autres; elles peuvent être logées alors dans un bourrelet que présente l'autre capsule. Les trous donnant passage à l'organe de liaison peuvent être percés dans le fond de la capsule correspondante etc.

#### REVENDEICATION:

Scellé métallique destiné à protéger un nœud pratiqué dans un organe souple de liaison, caractérisé en ce qu'il est constitué par deux capsules métalliques emboîtées l'une

dans l'autre à frottement dur, une fois que le nœud a été placé dans l'une d'elles qui présente des trous donnant passage à l'organe de liaison, et établies de manière qu'elles ne puissent plus être séparées l'une de l'autre sans être endommagées.

#### SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Scellé métallique selon la revendication, caractérisé en ce que les deux capsules sont embouties.
- 2 Scellé métallique selon la revendication, caractérisé en ce que les surfaces par lesquelles les capsules sont en contact sont lisses.
- 3 Scellé métallique selon la revendication, caractérisé en ce que le bord de celle des capsules qui est emboîtée dans l'autre présente des dents.
- 4 Scellé métallique selon la revendication, caractérisé en ce que celle des capsules dans laquelle l'autre est emboîtée est assujettie à une étiquette.
- 5 Scellé métallique selon la revendication et les sous-revendications 1—4, en substance tel que décrit en référence aux fig. 1—3 du dessin annexé.
- 6 Scellé métallique selon la revendication et les sous-revendications 1—4, en substance tel que décrit en référence à la fig. 4 du dessin annexé.
- 7 Scellé métallique selon la revendication, en substance tel que décrit en référence à la fig. 5 du dessin annexé.

PIANET & Cie.

Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, Genève.

Fig. 1.

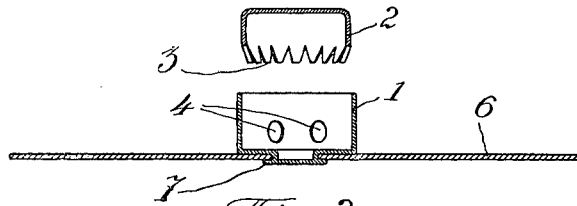


Fig. 2.



Fig. 3.

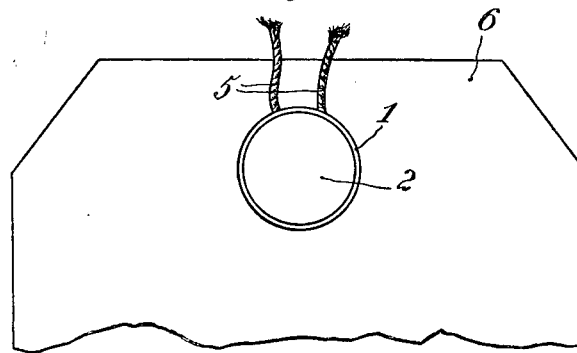


Fig. 5.

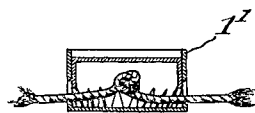


Fig. 4.

